



Comment protéger sa trésorerie en temps de crise?

Informations relatives au webinar

-  Ce webinar est enregistré et vous recevrez automatiquement le replay par mail ainsi que la documentation utilisée.
-  N'hésitez pas à utiliser la fenêtre de chat pour échanger en direct avec nous.
-  Posez vos questions dans l'espace réservé sur la droite, dans l'onglet à côté du chat.

1

Mettez à jour vos prévisions de trésorerie et préparez vous au pire

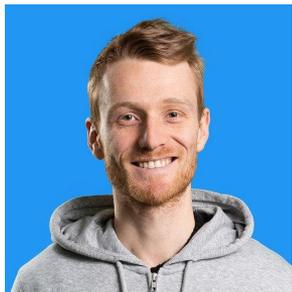
2

Des actions concrètes à mettre en place dès que possible

3

Questions
Réponses

Intervenants



Clément Mauguet

Co-fondateur

@agicap



Sebastien Beyet

Co-fondateur

@agicap



Juliette Lepetit

Customer Success Manager

@agicap



Antoine Visseyrias

Associé / DAF Part-time

@ACTING Finance

Une crise inédite

La crise du Covid-19 est sans précédent et ne peut être traitée comme une crise régulière.

Les mesures mises en place vont avoir des conséquences drastiques, il faut s'attendre au pire, et réagir dès maintenant.

Préparez vos équipes à engager des actions fortes, pour palier à une économie fortement impactée.

En tant que leader de ces décisions vitales pour votre entreprise, vous devez maîtriser l'information, et agir avec pragmatisme.



Mettez à jour vos prévisions de trésorerie et préparez vous au pire

Évaluez l'impact de différents scénarios sur vos revenus

Crise sanitaire limitée
(1,5 mois)

A

Diminution significative
(voir totale) de vos
encaissements limités dans
le temps

Redémarrage rapide de
l'activité

Crise sanitaire longue
(3 mois)

B

Diminution significative
(voir totale) de vos
encaissements sur une
durée longue

Redémarrage rapide de
l'activité

Crise sanitaire longue
suivi d'une crise
économique

C

Diminution significative
(voir totale) de vos
encaissements sur une
durée longue

Redémarrage lent /
progressif de l'activité

Identifiez les leviers pour sécuriser votre trésorerie

Limitez vos sorties de cash à court terme

Gel des dépenses fiscales et sociales

Rééchelonnement des emprunts bancaires

Diminution des dépenses marketing

Mise en place du chômage partiel

Allez chercher des financements

Crédit de trésorerie

Augmentation des découverts

Financement des factures par la BPI

Envisagez dès à présent des mesures plus radicales

Réduction drastique des coûts

Gel des recrutements / rupture des périodes d'essai

Recentrage de l'activité / fermeture de sites

Des actions concrètes à mettre en
place dès que possible

Limitez les sorties de cash

Gelez le fiscal et le social

1

Gelez toutes vos cotisations sur [le site de l'URSAFF](#)

Cotisation patronales
ET salariales
Remboursement possible
Décalage jusqu'à 3 mois

2

Gelez tous les impôts directs

Acompte IS, taxes salaires
taxe foncière
Mais pas TVA et PAS
Effectif durant 3 mois

3

Gelez les paiements de vos prévoyances retraite et santé

Régulation en cours



Un décalage de 6 mois est possible par mail, directement avec votre chargé d'affaires.

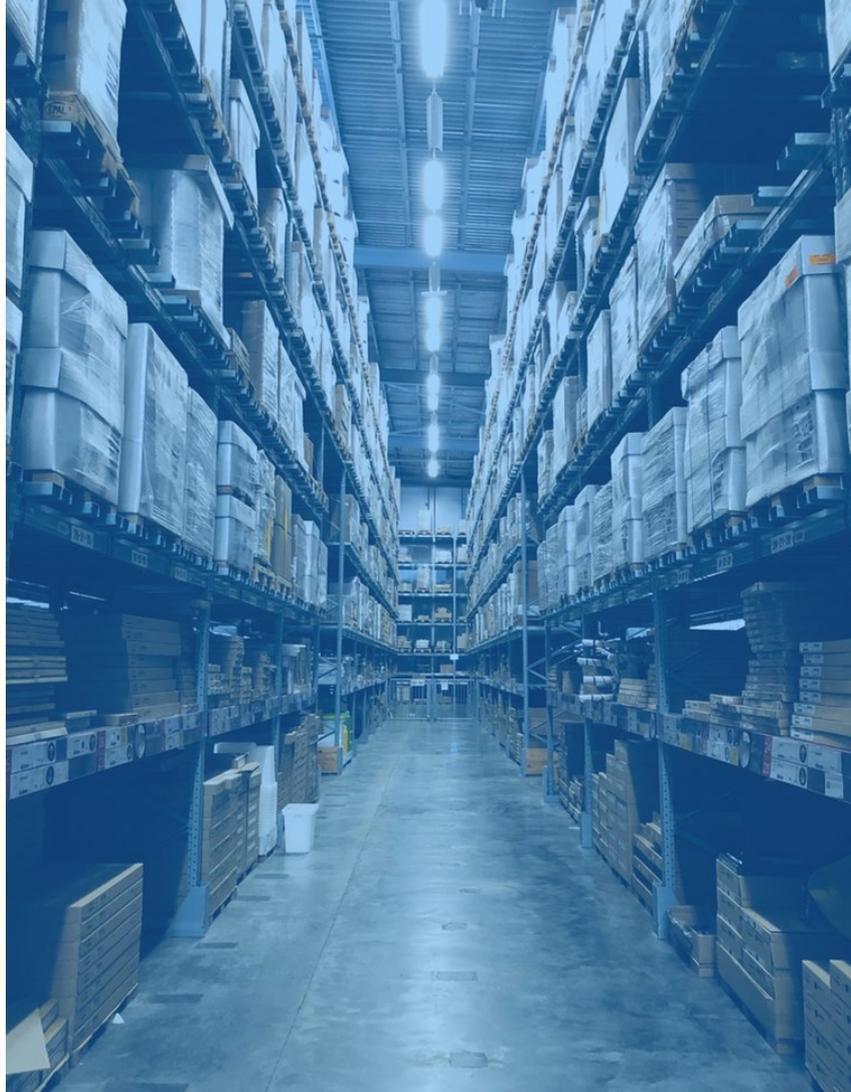
Moratoire automatique de 6 mois chez BPI

Mail type

Bonjour Xx,
j'espère que tu vas bien et tes proches aussi.
Le Coronavirus a également un impact sur l'activité de XXX, les équipes XX et de XX ne pouvant plus XXX , nous allons avoir plusieurs mois de retard sur notre Business Plan et des difficultés de trésorerie à court et moyen terme
Nous mettons en place plusieurs mesures pour limiter les sorties de cash temporairement. A cet égard peut on svp mettre en place un moratoire de 6 mois sur les prêts XXX
Merci par avance et bon courage pour cette période

Priorisez les paiements fournisseurs

- Payez en priorité ceux qui sont indispensables à la continuité de l'exploitation
- Négociez en fonction de la taille et de la santé financière de votre fournisseur
- Suspendez les paiements de vos charges d'électricité et de gaz



Négociez le paiement de vos loyers

- Négociez avec le bailleur pour geler le loyer ou bien passer en mensuel plutôt que trimestriel
- Négociez avec le crédit bailleur pour un gel des échéances en cours et la mise en place d'un échéancier
- Privilégiez le téléphone, et envoyez un mail dans la foulée

Appel à la solidarité nationale pour les négociations de gré à gré en privé



Où trouver du cash?

Exploitez toutes les formes de prêts bancaires



Parlez à votre (vos) banque(s), d'abord en passant par vos contacts habituels pour demander, selon le cas:

- Un rééchelonnement de vos emprunts actuels
- Une augmentation de vos découverts
- Un nouveau crédit de trésorerie

BPI a prévu 2 types de mesures:

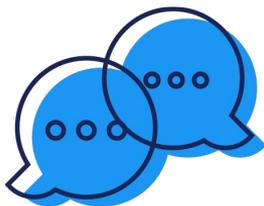
1/ Sécurisation de vos lignes de crédit court terme ou de votre découvert bancaire à hauteur de 90% :

- Garantie à 90% de vos prêts de 3 à 7 ans accordés par les banques privées;
- Garantie à 90% de votre découvert bancaire si votre banque le confirme sur 12 à 18 mois.

2/ Apport de cash direct par Bpifrance:

- Prêt sans garantie (« Prêt Atout ») de 3 à 5 ans pour un montant de 50 k€ à 5 millions d'euros pour les PME et jusqu'à 30 M€ pour les ETI, avec différé important de remboursement (jusqu'à 12 mois) ; principale condition d'octroi, avoir 12 mois d'activité minimum.
- Mobilisation de toutes vos factures + ajout d'un crédit de trésorerie de 30% du volume de factures mobilisées. La « mobilisation de factures » signifie que vous donnez à BPI en garantie vos créances clients et en échange BPI met à votre disposition une ligne de crédit.
- Suspension à compter du 16 mars du paiement des échéances des prêts accordés par BPI. A noter : BPI ne conditionne plus son accord de prêt au financement d'une banque privée (changement important vs. informations que vous avez pu recevoir précédemment).

Bpifrance ne met plus de condition liée à la présence de partenaires bancaires prenant une part équivalente à Bpifrance dans le prêt.



La Médiation du crédit est ouverte à toute entreprise de toute taille et de tout secteur qui rencontre des difficultés de financement avec ses partenaires bancaires ou qui subit les conséquences d'une réduction de garanties de la part d'un assureur-crédit.

Saisi du dossier en ligne (<https://mediateur-credit.banque-france.fr/>)

Étapes de la procédure :

- Dépôt du dossier en ligne
- Admission du dossier en médiation (2 jours)
- Possibilité pour les banques de revoir leurs positions (5 jours)
- Travail de médiation : rapprochement des positions divergentes
- Proposition d'accord par le Médiateur

Mettez en place le chômage partiel

Dispositif simplifié : l'Etat prend en charge l'indemnisation des employés en cas de chômage partiel, dans la limite de 4,5 x SMIC .

- Ce dispositif est activable de manière dématérialisée sur www.activitepartielle.emploi.gouv.fr/. Les entreprises disposent d'un délai de trente jours pour déposer leur demande, avec effet rétroactif.
- 48h de délai de traitement des demandes de chômage partiel par la DIRECCTE (une absence de réponse ne vaut pas pour une confirmation implicite)
- La rémunération perçue par le salarié reste fixée à 70 % du brut (environ 84% du salaire net horaire). A l'exception des salariés au SMIC qui toucheront 100% de leur salaire.
- A l'issue de chaque mois chômé, l'entreprise effectue une demande d'indemnisation en déclarant les heures non travaillées sur le site activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts Montant d'indemnisation au titre de l'activité partielle

Attention

- Vérifier la compatibilité de votre logiciel de paie avec la déclaration des heures chômées en fin de mois
- Les délais de versements des indemnités pourraient s'avérer long

Conclusion

Formulaire report impôts:

https://www.impots.gouv.fr/portail/files/media/1_metier/2_professionnel/EV/4_difficultes/440_situation_difficile/formulaire_fiscal_simplifie_delai_ou_remise_coronavirus.pdf

URSAFF:

<https://www.economie.gouv.fr/mesures-exceptionnelles-urssaf-et-services-impots-entreprises#>

<https://www.urssaf.fr/portail/home/difficultes-tresorerie/que-faire-en-cas-de-difficultes/lurssaf-accompagne-les-entreprises-les-delais-de-paiement.html>

CCSF:

<https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/ccsf-et-codeficiri?fbclid=IwAR2ps6qOFVQ-XQ1MISXC8EHj8KveHz a7OuUXN1vLD1D5dF4XSIPtWort9s0>

Médiateur crédit banque:

<https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

Chômage:

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/le-ministère-du-travail-donne-30-jours-aux-entreprises-pour-declarer-leur>

BPI France:

<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/Coronavirus-Bpifrance-active-des-mesures-exceptionnelles-de-soutien-aux-entreprises-49113>

Ministère de L'Economie et des finances:

<https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises>

Questions